

FORMATION SPECIALISEE D'ADMINISTRATION CENTRALE L'OBJECTIVATION NE DOIT PAS AMENER LA DESHUMANISATION

DEUX SUJETS MAJEURS ONT OCCUPE CETTE FORMATION SPECIALISEE (FS) LE 15 MAI, LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'AMIAD ET LE CASERNEMENT DE BALARD.

Cette formation spécialisée a débuté, à la demande de la Cfdt, par une minute de silence en hommage à notre collègue du CMG de Metz décédé brutalement.

Après la lecture des déclarations liminaires, qui n'ont pas reçu de réponses de la présidente, Mme Camille Faure, les sujets à l'ordre du jour ont été abordés.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'AMIAD

Au sujet du RI de l'AMIAD, la Cfdt souligne la volonté de pédagogie de l'administration et la qualité du dialogue social, malgré les désaccords. À la suite de nos remarques en réunion préparatoire, l'administration est retournée auprès des représentants locaux afin de s'assurer de la cohérence de ce document avec les réalités du terrain. Nous avons pris bonne note de la décision de faire évoluer ce tout premier règlement intérieur une fois le sujet de l'accord-cadre RTT du ministère entériné. Toutefois, la délégation Cfdt a émis ses préoccupations, et même son incompréhension de contraindre les agents de catégorie A aux horaires fixes. Il reste aussi une meilleure prise en compte des particularités locales et de besoins spécifiques des agents à poursuivre. En conséquence, au moment du vote de ce règlement intérieur, la Cfdt s'est abstenue.

DOCTRINE DE CASERNEMENT DE BALARD

Au sujet de la doctrine du casernement de Balard, la réunion a abordé plusieurs points clés concernant la mise en œuvre de cette doctrine. Il a été précisé que celle-ci découle des besoins de réorganisation et de gestion optimale des espaces de travail dans les bâtiments du ministère situés sur le site de Balard, tout en s'alignant sur la nouvelle doctrine gouvernementale d'occupation des immeubles tertiaires de l'État.

Principaux points abordés

- Un examen des données objectives a été réalisé pour comprendre la fréquentation du site. Il a été noté qu'il y a en moyenne un maximum de 7000 entrées par jour, incluant les visiteurs et le personnel résident. Ce chiffre est à comparer à la capacité initiale prévue pour le site, qui est de 9300 occupants.
- La répartition de l'occupation des bâtiments montre un déséquilibre : certains bâtiments, notamment du côté Ouest, sont sur-occupés (taux d'occupation théorique de 105%), tandis que d'autres, surtout sur la parcelle Est, sont sous-utilisés.
- Le bâtiment 26 a été spécifiquement mentionné comme un point focal pour les efforts de réorganisation. Il est envisagé de libérer plus de 100 postes de travail dans ce bâtiment pour mieux répartir les effectifs et alléger la densité des locaux.

Actions prévues

- Redéploiement des effectifs entre les différents bâtiments pour équilibrer l'occupation des espaces.
- Optimisation des locaux sous-utilisés sur la parcelle est, en particulier les bâtiments 16, 28 et 30.

L'objectif de ces actions est de créer un environnement de travail plus efficace et moins congestionné, tout en répondant aux besoins opérationnels du ministère.

Pour la Cfdt, qui a longtemps réclamé que ce sujet soit abordé en instance de niveau central, cette présentation a été bienvenue. Elle a permis de comprendre les positions, les méthodes et la stratégie de l'administration. Malgré « l'objectivation » souhaitée par



D'ÉFENSE

FORMATION SPECIALISEE D'ADMINISTRATION CENTRALE L'OBJECTIVATION NE DOIT PAS AMENER LA DESHUMANISATION

l'administration, il reste de nombreuses observations. En premier lieu le risque de vouloir appliquer stricto-sensu une doctrine gouvernementale qui ne prend pas en compte les spécificités ministérielles. La multiplication des espaces nomades par exemple pose la question de la confidentialité des informations et du secret défense au sein des collectifs de travail. Le futur usage du bâtiment 26 reste à définir, trois scénarios sont à l'étude : hébergement, hébergement et tertiaire, ou d'utilité purement tertiaire. En attendant, la promesse a été donnée que les agents déménagés soient repositionnés dans Balard intra-muros. Une autre garantie a été donnée sur la volonté de ne pas industrialiser les bureaux de passage, qui aujourd'hui occupent une superficie de 300 m². La cible ministérielle d'occupation des espaces de travail a été établie à 10 m² par agent.

La question de la rotation de la zone tampon (qui accueille temporairement les agents

dont les locaux sont en cours de rénovation) zone située actuellement dans le bâtiment 26, a reçu pour réponse que le sujet était bien identifié et sera traité avant que le bâtiment ne doive être évacué. L'administration a souhaité confirmer le principe que les apprentis ne seront pas éloignés de leur tuteur. La question du parking a été prise en compte et sera étudiée. Concernant l'occupation des espaces de co-working, il reste à préciser les usages dans le futur afin de permettre une utilisation sans contraintes.

En conclusion de ce point, l'administration a reconnu que dans ces grandes manœuvres de casernement, la communication intermédiaire voire de proximité était insuffisante. Bien que l'administration n'y soit pas favorable, la **CFDT** identifie une piste dans la possibilité pour les représentants du personnel d'être associés aux travaux du conseil supérieur de Balard.

ADMINISTRATION CENTRALE

En synthèse, cette Formation Spécialisée d'administration centrale a une nouvelle fois démontré toute la nécessité d'exister. En nourrissant les échanges, les représentants du personnel amènent le facteur humain dans les sujets traités très techniquement, tellement objectivés que l'essence même du travail produit

par les agents semblerait devenir intangible. Même si elle ne répond pas à toutes nos questions, l'administration reste à l'écoute. La CFDT espère que les prochaines instances traiteront également les sujets posés dans sa déclaration liminaire.

Paris, le 16 mai 2025